

(N^o 71.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 MARS 1891.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant des crédits supplémentaires et autorisant des transferts au Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1890.

(Voir les n^{os} 123 et 124, session de 1890-1891, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. TERCELIN, Président ; ALLARD, FINET et le Baron BETHUNE, Vice-Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Plus d'une fois dans les Chambres on s'est élevé contre les demandes de crédits supplémentaires. Ceux que M. le Ministre des Finances sollicite par le projet qui nous est soumis paraissaient à prévoir avant la discussion du Budget des Chemins de fer pour 1891.

Déjà alors, en effet, s'était manifesté un mouvement de hausse dans les prix de fournitures indispensables à l'exploitation de services, qui peuvent aussi, par suite de réparations urgentes, d'accidents, etc., entraîner le département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes à des dépenses imprévues ou impossibles à déterminer d'avance.

Approximativement on évalue les insuffisances de certains articles du budget à 1,895,800 francs ; elles sont couvertes jusqu'à concurrence de 348,000 francs par des excédents disponibles que présentent d'autres articles ; pour le reste, elles devront l'être par des crédits supplémentaires, s'élevant à la somme de 1,547,800 francs.

En vue de liquider des créances arriérées se rapportant aux exercices de 1889 et antérieurs, le Gouvernement sollicite encore des crédits supplémentaires s'élevant à fr. 306,834-11.

L'ensemble de ces crédits monte à la somme de fr. 1,854,634-11.

La Chambre a voté le Projet de Loi dans sa séance du 20 de ce mois à l'unanimité des 71 votants.

Votre Commission des Finances, Messieurs, est unanime pour en proposer l'adoption au Sénat.

Le Vice-Président-Rapporteur,
Baron P. BETHUNE.

Le Président,
TERCELIN-MONJOT.